



**Doc. 15978**

18 avril 2024

## Protection de la démocratie contre les perturbations causées par l'intelligence artificielle

### Proposition de résolution

déposée par M. George PAPANDREOU et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Suite à l'adoption par l'Assemblée parlementaire de l'[Avis 303 \(2024\)](#) «Projet de Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit», nous partageons les préoccupations concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans des contextes politiques, en particulier ses conséquences sur les droits humains, les processus démocratiques, et les élections, notamment la perturbation potentielle des processus électoraux et du bon fonctionnement des systèmes judiciaires et financiers.

Pour cette raison, l'Assemblée devrait analyser comment les applications de l'intelligence artificielle constituent une menace pour la démocratie et les droits humains, notamment pour déterminer si l'intelligence artificielle permet aux régimes autoritaires d'utiliser les lois en vigueur contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de manière abusive pour réprimer leurs détracteurs à l'échelle transnationale.

Afin d'établir un cadre réglementaire complet et équilibré, l'Assemblée devrait collecter les avis des développeurs, des économistes, des experts, des groupes de la société civile, et des organes gouvernementaux dans le but d'identifier des outils et des stratégies efficaces pour freiner l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle. Parmi les solutions potentielles à prendre en considération se trouve la blockchain Bitcoin. Cette technologie offre un moyen d'authentifier les informations et de sécuriser les enregistrements de transactions, contrant ainsi la capacité de l'intelligence artificielle à produire et diffuser de fausses informations et à saper l'intégrité du système judiciaire. La blockchain Bitcoin peut également empêcher la manipulation des résultats des élections, comme dans le cas du Guatemala en 2023, où la technologie a été utilisée pour préserver l'intégrité de l'élection présidentielle.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

PAPANDREOU George, Grèce, SOC  
ÆVARSDÓTTIR Thórhildur Sunna, Islande, SOC  
AHEDO Nerea, Espagne, ADLE  
BAYR Petra, Autriche, SOC  
BLIKRA Jone, Norvège, SOC  
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE  
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC  
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC  
GALLES Paul, Luxembourg, PPE/DC  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD  
GRIPPO Valentina, Italie, ADLE  
GUTIÉRREZ LIMONES Antonio, Espagne, SOC  
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC  
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC  
LUCKS Max, Allemagne, SOC  
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE  
MODERT Octavie, Luxembourg, PPE/DC  
ORLANDO Andrea, Italie, SOC  
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
STYLIANIDIS Evripidis, Grèce, PPE/DC  
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts